

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PUIITS

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, que la municipalité procédera à la publication d'un appel d'offres public sur le Service électronique d'appels d'offres (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour l'exécution de travaux d'aménagement de deux (2) puits d'exploitation et d'un puits d'observation et la réalisation d'essais de pompage.

Les intéressés pourront obtenir le Document d'appel d'offres au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) à l'adresse <https://seao.gouv.qc.ca/> à compter de 9h le lundi 7 juillet 2025, au coût établi par SEAO. Pour être valide, chaque Soumission devra être accompagnée de tous les documents et informations requis par les Documents d'appel d'offres.

Les Soumissions seront reçues par voie électronique, sur le Service électronique d'appels d'offres (SEAO) à l'adresse <https://seao.gouv.qc.ca/>, au responsable d'appel d'offres ci-dessous :

Mme Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
dq@sjlm.ca | 450-347-5446, poste 200

jusqu'à 16h00 le lundi 04 août 2025, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. Aucune analyse de conformité des soumissions ne sera faite publiquement.

Pour obtenir des renseignements pendant un appel d'offres, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement au responsable d'appel d'offres, et ce, jusqu'à quatre (4) jours ouvrables précédant la date et l'heure de l'ouverture officielle des soumissions.

Sont autorisées à présenter des offres, les entreprises ayant leur siège social au Québec ainsi que toute autre entreprise qui respecte les accords de libération des marchés publics établis par le gouvernement du Québec. Les entreprises québécoises devront posséder une licence émise par la Régie du bâtiment du Québec, selon la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre.B-1.1), couvrant les travaux requis. Cette licence devra être valide au moment du dépôt de la soumission.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Pour être retenue, une Soumission doit contenir tous les documents obligatoires prévus dans le Document d'appel d'offres afin d'être considérée conforme. Le contrat sera octroyé au Soumissionnaire ayant présenté la Soumission conforme la plus basse.

Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre de contracter avec aucun des Soumissionnaires et la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'ayant aucune obligation envers les Soumissionnaires, s'engage à n'accepter ni la plus basse des Soumissions ni aucune des Soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les Soumissionnaires.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 30^e jour du mois de juin 2025.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 30 juin 2025 à Saint-Jacques-le-Mineur.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière